

Le Fonds Etincelles - Petites Etincelles est un fonds de solidarité qui a été créé par la Fondation Portray pour l'après-parent dans le cadre de sa mission d'utilité publique. Ce Fonds **soutient la qualité de vie** de personnes en situation de handicap mental et de précarité financière.

A QUI S'ADRESSE LE FONDS ETINCELLES - PETITES ETINCELLES ?

Le **Fonds Etincelles** s'adresse à tout **adulte de plus de 25 ans** en situation de handicap mental (déficience intellectuelle, autisme, cérébro-lésion, polyhandicap) et de précarité financière, résidant en Belgique.

Le **Fonds Petites Etincelles** s'adresse aux **enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans** qui remplissent ces mêmes conditions.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT SOUTENUS ?

Le Fonds Etincelles - Petites Etincelles soutient des **projets strictement individuels** qui auront un **impact positif et durable sur la qualité de vie** de la personne bénéficiaire. Il s'agit d'activités récurrentes de **bien-être**, des **loisirs**, du **sport adapté**, des solutions de **mobilité**, des **solutions informatiques** (sous conditions), des **équipements** adaptés, **l'aménagement** du lieu de vie individuel. Les séjours ponctuels de vacances ne sont pas soutenus.

QUEL EST LE MONTANT ET LA DUREE DU SOUTIEN ?

Le soutien est plafonné à 1000€ par bénéficiaire et est valable pour une durée maximale de 2 ans. Un bénéficiaire qui a déjà été soutenu par le Fonds Etincelles - Petites Etincelles peut introduire une nouvelle demande minimum 3 ans après l'attribution du précédent soutien.

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN ?

Les demandes de soutien peuvent être introduites via le formulaire de demande de soutien en ligne sur le site de la Fondation Portray. Une même association ne peut introduire qu'une seule demande de soutien par appel à projet. Une déclaration sur l'honneur relative à la capacité financière de la personne demandeuse et un devis détaillé du budget doivent être joints à cette demande.

SELECTION DES PROJETS

Un Comité de sélection composé de donateurs et d'un représentant de la Fondation Portray se réunit deux fois par an (en avril et en octobre) pour sélectionner les projets qui seront soutenus. Ces projets doivent être concrétisés endéans les 2 ans qui suivent l'accord du Comité. A la fin du projet, un rapport d'évaluation doit être envoyé à la Fondation Portray endéans les 3 mois pour la clôture complète du dossier.

Pour plus d'informations : Pascale GONDA – Responsable des Fonds de solidarité - etincelles@fondation-portray.be - 02.534.00.38

Dernière modification: 01/2025